



DG n° 2025-045

**ARRETE DU MAIRE**  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**  
**A MONSIEUR MICHEL ROCHER, 7<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Saint-Prix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et organisant le retrait des délégations consenties à ces derniers,

Vu l'article L2221-20 du CGCT disposant que les délégations données par le maire en application des articles L2122-18 et L2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu la délibération n° 2025-001 du Conseil municipal en date du 13 février 2025, actant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire, vu le non-maintien de Monsieur Daniel KAYAL à son poste d'Adjoint au Maire,

Vu les arrêtés n° 2025-021 et n° 2025-022 portant retrait de délégations de fonction et de signature à, respectivement, MM. Fabien VET et Olivier GANDRILLON, Conseillers municipaux, en date du 27 janvier 2025,

Vu la délibération n° 2025-013 du Conseil municipal en date du 7 mars 2025, fixant le nombre d'Adjoints au Maire à huit,

Vu la délibération n° 2025-014 portant élection de deux Adjoints au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de confier des délégations à Monsieur Michel ROCHER, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour la bonne marche de l'Administration communale,

**ARRETE**

Article 1 : le présent arrêté prendra effet à compter du 24 mars 2025 ;

Article 2 : délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et responsabilité à Monsieur Michel ROCHER, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour les domaines : "Développement et attractivité économique, Mobilités" dont les champs d'intervention sont les suivants :

- Relations avec les artisans, commerçants et entreprises
- Relations avec le service développement économique de la Communauté d'agglomération
- Relations avec les chambres consulaires : CCI, CMA ...
- Négociations inter partenaires touchant le développement économique de la Ville
- Actions pour l'emploi

Accusé de réception en préfecture  
095-219505740-20250324-DG2025-045-AI  
Date de réception préfecture : 24/03/2025

- Promotion de l'animation commerciale,
- Mobilités urbaines et transport multimodal ;

Article 3 : la délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par Monsieur Michel ROCHER, de toutes les pièces et actes relatifs à ces compétences ;

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise ;
- Au Comptable de la collectivité ;
- A l'intéressé ;

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Saint-Prix, le 24 mars 2025



Le Maire,

Céline VILLECOURT

Notifié le 24/03/2025  
Signature de l'intéressé

